

Plaisance : les quotas de la zizanie

Menacée d'être mise au régime, la pêche de loisir se défend de mettre en danger la ressource.



« Ceux qui s'imaginent qu'un permis et quelques autres brimades assénées par un système policier coûteux pourraient faire avancer les choses font preuve d'un utopisme coupable. » Très virulente, la dernière prise de position de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers (20 000 adhérents) face aux critiques de « groupuscules » taxés de ne représenter qu'une infime minorité de pratiquants.

Après les pêcheurs professionnels et les écologistes, voilà que certains plaisanciers proposent, eux aussi, des permis et des quotas de pêche et attaquent ouvertement la Fédération. En particulier le Collectif bar européen : il taxe la fédération de « poujadisme » et de « démagogie ». Suggère même des fiches de pêches semblables à celles des pros, des quotas et quantités maximales par partie de pêche...

La Fédération est particulièrement hostile à cette dernière idée, alors que les retours bredouilles sont fréquents. « Qui aurait l'idée

de supprimer le gros lot lors du tirage d'une loterie ? » Pour appliquer une réglementation qu'elle juge déjà suffisante, elle prône le renforcement des contrôles. « Nos propositions lors du Grenelle de l'environnement n'ont jamais été suivies par les autorités (amendes dissuasives, confiscation des véhicules...). »

Et de rappeler : « Aucune espèce marine n'est en danger du fait de la pêche récréative. Notre activité n'est pour rien dans la situation du thon rouge, de l'anguille, de l'anchois, des requins, des poissons de grands fonds. » La Fédération réclame des tailles minimales pour de nouvelles espèces comme la daurade et le maigre « dont 90 % des sujets commercialisés sont des juvéniles, ce qui est parfaitement inacceptable. » Là, c'est pour les pros. Le Grenelle aura au moins reconstitué les stocks de zizanie.

Raymond COSQUÉRIC.